

SUDEII - FICHE D'INSTRUCTION AIDE INDIVIDUELLE
ENTREPRISE Marie-Paule GOMEZ

Entreprise : Marie Paule GOMEZ

Date de la demande : 11 juin 2019

Dispositif d'aide individuelle :

- Aide pour les travaux sur les murs des commerces ;
- Aide pour le design et l'agencement intérieur des commerces ;
- Aide à la transformation numérique de l'entreprise (conseil et/ou équipement) ;
- Aide pour les programmes de recherche et développement des industries.

COORDONNEES de l'entreprise :

Raison sociale : **Marie-Paule GOMEZ**

Statut juridique : **Entreprise Individuelle**

Capital social : /

Siret : **851 384 206 00013** Code APE : **56.10C**

Date de création ou de reprise d'entreprise : **6 juin 2019**

Effectifs : **1**

Adresse du siège social : **13, place du Mirailh – 40100 DAX**

Adresse de l'établissement sur le territoire : **13, place du Mirailh – 40100 DAX**

Téléphone : **06.81.84.64.79**

Email/sites & réseaux sociaux : **mp62.gomez@gmail.com**

COORDONNEES du demandeur :

Nom : **GOMEZ** Prénom : **Marie-Paule**

Fonction du demandeur dans l'entreprise : **Dirigeante**

Téléphone : **06.81.84.64.79**

Email : **mp62.gomez@gmail.com**

PRESENTATION DE LA DEMANDE

Sommaire :

1- Présentation de l'entreprise demandant l'aide :

- a. Description de l'activité ;
- b. Secteur de marché et positionnement stratégique ;
- c. Démarches innovantes engagées par l'entreprise ;
- d. Interprétation des principaux indicateurs comptables et financiers (chiffre d'affaires, résultat, fonds de roulement...) et/ou du business plan, en cas de création d'activité.

2- Présentation du projet :

- a. Intitulé du projet ;
- b. Descriptif détaillé du projet (technique/marketing/dépenses engagées) ;
- c. Plus-value attendue pour l'entreprise (sur le marché, en termes de développement de l'activité, en termes de recrutements,...) ;
- d. Détail du plan de financement du projet et montant de l'aide demandée ;
- e. Calendrier prévisionnel du projet.

3- Analyse de la capacité à mener le projet :

- a. Compatibilité juridique du projet ;
- b. Technique ;
- c. Humaine ;
- d. Financière, de l'entreprise à mener le projet.

4- Avis du service instructeur.

1. Présentation de l'entreprise demandant l'aide :

- a. Description de l'activité :

Création d'un salon de thé dans l'hyper-centre de DAX.

- boissons chaudes et froides,
- petite restauration sucrée/salée.

- b. Secteur de marché et positionnement stratégique :

Petite restauration et débit de boisson de type "salon de thé".

Ambiance chaleureuse et de proximité où la relation humaine sera au centre de l'activité.

Ambiance de type "salon de lecture" avec gracieuse mise à disposition de magazines et livres variés.

- c. Démarches innovantes engagées par l'entreprise :

Mise à disposition gracieuse du WiFi et de chargeurs (smartphones, tablettes et ordinateurs) pour les clients. Endroit propice au télétravail.

- d. Interprétation des principaux indicateurs comptables et financiers (chiffre d'affaires, résultat, fonds de roulement...) et/ou du business plan, en cas de création d'activité :

Un prévisionnel d'activité a été réalisé avec l'accompagnement de la Boutique de gestion BGE Landes Tec Ge Coop en Mai 2019.

Le chiffre d'affaires estimé la première année s'élève à 50 000 euros. Le résultat est égal à 15 666 euros.

La marge commerciale est évaluée à 38%.

2. Présentation du projet :

e. Intitulé du projet :

« Chez Marie-Paule » salon de thé

f. Descriptif détaillé du projet (technique/marketing/dépenses engagées) :

Création d'un salon de thé dans l'hyper-centre de DAX :

- dégustation sur place de thé (env. 20 variétés), de café (expresso, latte, capuccinos, etc.), de chocolat chaud fait maison, de smoothies et de jus de fruits frais pressés à la demande ;
- dégustation sur place de petite pâtisserie ("maisons" et régionales) ;
- vente de thé et café en vrac ;
- petite restauration, sur place, le midi.

Le salon de thé comprend une salle (env. 20 places assises) et une terrasse (env. 8 places assises)

Le salon de thé sera ouvert 6j/7, de 10:00 à 18:00, 12 mois/12.

g. Plus-value attendue pour l'entreprise (sur le marché, en termes de développement de l'activité, en termes de recrutements,...) :

Création d'un lieu de détente, de rencontres et de convivialité dans le centre de Dax.

Ambiance sympathique et feutrée propice à la lecture et au télétravail.

Création d'1 à 2 postes saisonniers de service pour la période estivale.

Achats effectués auprès de producteurs et fournisseurs locaux (café, fruits et légumes, pâtisserie, etc.)

Une partie de la gamme (consommation et vente) sera issue de l'Agriculture Biologique.

h. Détail du plan de financement du projet et montant de l'aide demandée:

Cf annexe budgétaire en annexe.

Dépenses prévisionnelles en € HT	Programme TRAVAUX	Programme aménagement du point de vente (APV)
Poste dépenses Plomberie	3 949,00 €	- €
Poste dépenses Plâtrerie/Peinture/Sol	8 616,08 €	- €
P3 = Électricité	8 070,12 €	- €
Poste dépenses Store-banne extérieur	- €	2 026,46 €
Poste dépenses Fourniture Agencement/Déco	- €	3 904,19 €
Poste dépenses Bar cuisine	- €	1 199,00 €
Sous-totaux :	20 635,20 €	7 129,65 €

Madame GOMEZ est propriétaire d'un immeuble 13 rue du Mirailh au cœur de ville à Dax, constitué de son habitation à l'étage et d'un local commercial en rez-de-chaussée.

Le projet consiste à rénover et aménager en totalité le local commercial. Celui-ci dispose d'une superficie de 35 m² et d'une petite terrasse, ce qui représente environ 30 places assises pour la clientèle.

L'entreprise sollicite deux aides auprès de l'agglomération du Grand Dax : une aide pour financer les travaux de gros œuvre et une aide pour financer l'aménagement du point de vente.

→ Aide individuelle pour l'immobilier d'entreprises pour proximité :

Les dépenses éligibles sont donc constituées de travaux d'électricité, plomberie, plâtrerie, peinture et sol. Elles sont estimées à 20 635,20 euros HT.

L'entreprise sollicite le Grand Dax pour l'obtention d'une aide individuelle pour un montant de 6 190,56 euros correspondant à 30% du montant HT des travaux (conformément au règlement du Grand Dax en vigueur). **L'aide sera arrondie à : 6 190 euros.**

→ Aide individuelle pour l'aménagement du point de vente :

Les dépenses éligibles sont constituées de l'achat de mobilier, de décoration et de design intérieur, et d'un store extérieur. Elles sont estimées à 7 129.65 euros HT.

L'entreprise sollicite le Grand Dax pour l'obtention d'une aide individuelle pour un montant de 2 138.90 euros correspondant à 30% du montant HT des travaux (conformément au règlement du Grand Dax en vigueur). **L'aide sera arrondie à : 2 138 euros.**

(NB : le dispositif des aides économiques du Grand Dax permet de cumuler les 3 aides individuelles sur les murs + l'aménagement intérieur + la transition numérique.)

Les fonds propres de l'entreprise seront portés à 40 000€ et sont donc supérieurs à l'aide demandée qui peut ainsi être attribuée *(NB : le règlement prévoit que l'aide est limitée aux montant des fonds propres).*

i. Calendrier prévisionnel du projet :

NB : les dépenses du projet ne doivent pas être engagées avant que l'entreprise n'ait reçue du service instructeur la notification autorisant leur démarrage.

Les travaux pourront débuter courant juin dès l'obtention de la notification l'autorisant. Ouverture de l'établissement prévue mi-juillet 2019.

3. Analyse de la capacité à mener le projet :

a. Compatibilité juridique du projet :

Madame GOMEZ est propriétaire des murs. Elle crée une entreprise individuelle en nom propre pour encadrer son activité commerciale de salon de thé.

L'entreprise ne versera pas de loyer.

b. Technique :

Madame GOMEZ a une expérience professionnelle dans un commerce de prêt à porter dont elle a été gérante. Elle a aussi travaillé dans le domaine de la restauration en tant que salariée.

c. Humaine :

Dans un premier temps, la création de cette entreprise va permettre à Madame GOMEZ de créer son propre emploi. Dans un second temps, elle envisage d'embaucher en complément un à deux salariés saisonniers pour assurer le service durant la période estivale.

d. Financière :

Le projet est auto financé en totalité par madame GOMEZ qui a acheté les murs dans un premier temps et qui apporte 40 000 euros en numéraire pour la création de son salon de thé.

4. Avis du service instructeur :



Ce projet est tout à fait en cohérence avec :

- le Schéma économique du Grand Dax (SLDEII) qui soutient l'implantation du commerce de proximité notamment en centre-ville ;
- la stratégie de développement durable et le schéma territorial de développement agricole qui promeuvent une économie circulaire, des circuits courts, autour de labels, productions locales et emblèmes de qualité culinaire ;
- avec le Schéma régional de la Nouvelle Aquitaine (SRDEII) qui attache une importance particulière au renouveau des centres villes ;
- avec l'action Cœur de ville Dax qui a comme enjeu l'arrivée de nouveaux entrepreneurs en centre-ville et de boutiques de qualité.

Dans ces conditions, les capacités techniques et financières du bénéficiaire à porter le projet étant par ailleurs établies, la communauté d'agglomération du Grand Dax peut attribuer son aide.